

MAÎTRISER L'OPÉRATION DE RESTAURATION IMMOBILIÈRE

du cadre juridique à la mise en œuvre opérationnelle - Module 1



DURÉE

2h30



MODE

En ligne



DÉLAIS D'ACCÈS

Inscription possible jusqu'à la veille de la formation, dans la limite des places disponibles



TARIFS

Voir grille tarifaire à la fin du catalogue

PRÉSENTATION DE LA FORMATION

L'Opération de Restauration Immobilière (ORI) constitue l'un des outils les plus puissants à la disposition des collectivités pour engager la réhabilitation durable du parc privé dégradé. Sa mise en œuvre requiert toutefois une parfaite maîtrise du cadre juridique, des procédures administratives et des enjeux opérationnels qui l'accompagnent.

Cette formation est organisée en deux modules complémentaires, pouvant être suivis indépendamment ou conjointement.

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

Comprendre par une alternance d'exposés et de rappels de procédures le processus de la restauration immobilière.

INTERVENANTE



Stéphanie Jacq MOREAU

Avocate spécialisée en droit de l'urbanisme et de l'habitat, cette session permettra aux participants d'acquérir ou de consolider les fondamentaux indispensables à la conduite d'une ORI



PROGRAMME DE LA FORMATION

- Le positionnement de l'ORI parmi les outils d'intervention sur le parc privé
- Les conditions de recours à la procédure et son articulation avec les autres dispositifs
- Les effets juridiques de l'ORI et la portée de la Déclaration d'Utilité Publique (DUP)
- La constitution du dossier et les différentes étapes procédurales
- Les enquêtes publique et parcellaire
- Les principaux risques contentieux et points de vigilance
- Les modalités de mise en œuvre de l'expropriation lorsque celle-ci s'avère nécessaire



PUBLIC VISÉ ET PRÉ-REQUIS

Ce module est ouvert à tous les niveaux de pratique. Techniciens, élus, urbanistes, chargés de planification ou d'aménagement, architectes... de villes et territoires de toutes tailles. Pas de pré-requis.

15 PERSONNES MAXIMUM



MOYENS TECHNIQUES ET MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Lors de leur inscription, les participants préciseront leur degré d'expérience (débutant, intermédiaire ou confirmé), permettant à l'intervenante d'adapter le contenu du support de présentation et les échanges aux attentes du groupe.



MODALITÉS D'ÉVALUATION

Auto-évaluation portant sur les objectifs pédagogiques, l'intervention du formateur, les méthodes et les moyens de la formation.



ACCÈS ET CONTACT

Formulaire d'inscription en ligne : lien sur notre site internet

Ou en envoyant un message à formation@sites-cites.fr

Nous sommes disponibles au 09 72 49 97 04 pour vous accompagner.



Accessibilité aux personnes en situation de handicap : Nos formations sont ouvertes à tous. En cas de besoin spécifique, notamment lié à une situation de handicap, merci de prendre contact avec notre équipe.